



Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2019

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire Jules Bouchard dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2019.

1. Rapport financier au 31 décembre 2019

La municipalité a terminé l'année 2019 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 149 873 \$ qui se détaille avec des revenus de 3 607 352 \$, des dépenses de 3 362 084 \$ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 95 395 \$. Ce résultat s'explique par une gestion serrée des finances publiques.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 275 041 \$, dont 55 000 \$ ont été affectés au budget 2020 afin de maintenir le taux de taxes à un taux équivalent. La municipalité a également prévu des réserves financières dédiées au remboursement de la dette et à la valorisation du cœur du village dont 183 000 \$ ont été affectés au budget 2020.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2019 s'élève à 11 744 400 \$, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 5 093 092 \$, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 6 651 308 \$.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2019 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « Deloitte S.E.N.C.R.L. ». Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2019; ce taux étant de 1,3931 \$ / 100 \$ d'évaluation, soit une diminution de 0,0522 \$ comparativement à l'année 2018. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2019 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Conclusion

Je tiens à souligner le suivi de dossiers effectués par le conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité. L'année 2019 a été bien remplie et nous a permis de réaliser plusieurs projets dont entre autres la réfection du Rang 6 (nettoyage et reprofilage des fossés, décohésionnement de la chaussée et la pose d'un traitement de surface double) pour un montant d'environ 371 300 \$, des travaux d'asphaltage



Saint-Nazaire

Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2019

dans le Rang 3 d'une valeur de 60 000\$, du rechargement et du creusage de fossés dans le Carreau-Gervais, l'aménagement d'un parc de jeux d'eau d'une valeur de 133 100 \$ dans le quartier Boréal, la restauration du revêtement extérieur de la salle Rondin ainsi que l'entretien paysager de la Place Centenaire.

Je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport du maire sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et qu'une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 1^{er} juin 2020



Jules Bouchard, maire